

# L'intersyndicale du primaire demande à Macron de renoncer à son projet

2 minutes



## L'école, à Marseille comme ailleurs, nécessite une toute autre ambition

Alors que la communauté éducative marseillaise attendait des annonces ambitieuses pour ses écoles délabrées, le président de la République a annoncé comme mesure phare le « choix » des enseignants par les directeurs et directrices d'école. Cette mesure, totalement inappropriée et présentée comme une expérimentation généralisable à terme, est vécue comme une provocation par les personnels des écoles de Marseille.

Même si le ministre s'en défend, difficile de ne pas faire le lien entre cette annonce et la volonté ministérielle de parvenir à terme à instaurer un statut hiérarchique de la direction d'école pourtant largement rejeté par l'ensemble de la profession. L'étude en seconde lecture de la proposition de loi Rilhac au parlement fin septembre, ainsi que les annonces réglementaires sur le statut d'emploi fonctionnel par les représentants du ministre, illustrent d'ailleurs parfaitement cette volonté.

"Il est difficile de ne pas faire le lien entre cette annonce et la volonté ministérielle de parvenir à terme à instaurer un statut hiérarchique de la direction d'école pourtant largement rejeté par l'ensemble de la profession", écrit l'intersyndicale du primaire regroupant le Snuipp Fsu, FO, la Cgt, le Snalc et Sud, soit les 3 quarts des enseignants du premier degré. Ce qui est critiqué c'est l'annonce à Marseille du recrutement des professeurs des écoles par les directeurs d'école dans 50 écoles de la ville et éventuellement ailleurs comme l'a laissé entendre E. Macron. "En faisant une telle annonce contraire aux principes du service public et qui bouleverserait le fonctionnement de l'École Publique, le président de la République détourne l'attention des vrais enjeux pour les écoles marseillaises." Sur ces vrais enjeux le gouvernement et le ministère restent flous. On ne sait toujours pas quel sera le budget du projet marseillais et comment sera constituée la société d'économie mixte annoncée par E. Macron. Le projet d'E. Macron intervient alors que l'Assemblée doit revoir la proposition de loi Rilhac sur le statut des directeurs.

Par fjarraud , le vendredi 17 septembre 2021.



## **L'école, à Marseille comme ailleurs, nécessite une toute autre ambition**

Alors que la communauté éducative marseillaise attendait des annonces ambitieuses pour ses écoles délabrées, le président de la République a annoncé comme mesure phare le « choix » des enseignant·es par les directeurs et directrices d'école. Cette mesure, totalement inappropriée et présentée comme une expérimentation généralisable à terme, est vécue comme une provocation par les personnels des écoles de Marseille.

Même si le ministre s'en défend, difficile de ne pas faire le lien entre cette annonce et la volonté ministérielle de parvenir à terme à instaurer un statut hiérarchique de la direction d'école pourtant largement rejeté par l'ensemble de la profession. L'étude en seconde lecture de la proposition de loi Rilhac au parlement fin septembre, ainsi que les annonces réglementaires sur le statut d'emploi fonctionnel par les représentants du ministre, illustrent d'ailleurs parfaitement cette volonté.

En pointant du doigt les enseignant·es et leur "motivation" et en faisant une telle annonce contraire aux principes du service public et qui bouleverserait le fonctionnement de l'École Publique, le président de la République détourne l'attention des vrais enjeux pour les écoles marseillaises.

Les **personnels** ne manquent pas de motivation, mais ils ont besoin des moyens pour exercer leur métier dans des conditions matérielles dignes de ce nom pour eux-mêmes et leurs élèves, des créations de postes et du recrutement de personnels enseignants, AESH, Atsem... en nombre suffisant. La direction d'école, elle, a besoin d'une augmentation significative des quotités de décharge, d'une aide administrative statutaire et de l'allègement des tâches.

Les organisations syndicales SNUipp-FSU, SNUDI-FO, CGT Educ'action, SNALC et Sud Education refusent donc clairement cette idée selon laquelle le « choix des enseignant·es » par les directrices et directeurs répondrait aux besoins des écoles. Au contraire, elle ne ferait qu'entraîner une dérégulation des écoles publiques.

Nous exigeons donc l'abandon immédiat du projet d'expérimentation de recrutement des enseignant·es par les directeurs et directrices tout comme nous refusons la proposition de loi-Rilhac et le statut d'emploi fonctionnel.

L'école, à Marseille comme ailleurs, nécessite une toute autre ambition et des réponses à ses problèmes construites avec ses personnels.

C'est un des enjeux que nous aurons collectivement à porter lors des mobilisations à venir.